

La spiritualité du prêtre diocésain

« Comme Lui, nouer le tablier... »

1. Un contexte qui nous appelle

A la suite d'un exposé présenté aux confrères de Québec/Centre, Limoilou et Laurentides le Mercredi saint, on m'a demandé instamment de partager l'essentiel de mon texte avec les confrères du diocèse. Ce que je fais volontiers en cette année sacerdotale, décrétée par Benoît XVI (voir texte précédent), qui sera l'occasion de réfléchir sur notre vie et notre ministère de prêtre.

Commençons par regarder brièvement comment naissent les spiritualités ? Ce que je vais décrire vaut non seulement pour les familles spirituelles, les spiritualités en général, mais aussi pour les spiritualités personnelles puisque dans tous les cas, le même processus est à l'œuvre.

2. Le pilier essentiel : l'expérience spirituelle

Une spiritualité n'est pas d'abord une application de principes, une déduction à partir d'une théorie, mais elle est le résultat d'une expérience d'un sujet-croyant qui se dit, qui se structure et se donne les moyens d'aller plus loin.

Les spiritualités naissent donc de l'expérience d'une personne ou d'un groupe de personnes. Elles sont reçues plutôt qu'elles ne sont créées. Elles prennent des configurations variées. Leur naissance et leur développement mettent en œuvre un processus continu d'interprétation qui est partie inhérente de toute expérience spirituelle personnelle.

L'expérience spirituelle ne se vit pas toujours au même niveau. Sainte Thérèse d'Avila (1515-1582) écrivait avec sagesse et discernement qu'autre chose est d'« avoir l'expérience », de « percevoir » ce qui se passe et de l'« expliquer ». Le premier niveau est celui de l'expérience elle-même, indicible et unique. Le second est une première « perception de ce qui est vécu » qui s'exprime par des mots ou autrement. Ce second niveau implique nécessairement une première interprétation et c'est sur ce terrain que naissent et se développent des « écoles de spiritualité », des « familles spirituelles » et des « spiritualités particulières » dans l'Église, comme celle des évêques, des prêtres et des diacres. Enfin, souvent, mais pas toujours, il y a un troisième niveau où l'on pousse plus loin le processus

d'interprétation en développant une réflexion d'ensemble, des « référents », une « théologie », une « élaboration systématique », une « doctrine spirituelle » pourrait-on dire, qui présentent une vision particulière reliée aux réalités de la foi.

Retenons donc que toute spiritualité vécue est l'objet d'une réinterprétation, d'une re-lecture, d'une re-formulation constantes. Elle « s'acculture », « s'acclimate » aux générations qui se suivent, aux lieux, aux théologies et aux intérêts variables de ceux et celles qui l'adoptent ou s'en inspirent.

3. Application à la spiritualité du prêtre

La spiritualité du prêtre issue des réformes du Concile de Trente et de l'école Française le soutenait dans son rôle de « chef de peuple », ce qui lui inculquait le sens de la dignité et la connaissance des pouvoirs dont il était dépositaire. À l'époque, la spiritualité sacerdotale se structurait autour des exercices de piété et de l'ascèse sacerdotale qui se définissait par le souci des convenances ecclésiastiques. L'attention était mise sur le Christ Souverain-Prêtre et le sacerdoce des prêtres était vu comme en étant la réplique. On insistait beaucoup sur le caractère sacramentel. La référence première de la spiritualité du prêtre était d'abord ontologique. Elle misait sur la consécration. Cette approche a donné de grands saints, mais elle a le désavantage de mettre en sourdine l'expérience, qui cède alors la place au cadre extérieur, aux règles et à un format prédéterminé.

Le Concile Vatican II a changé totalement la perspective et nous en sommes les héritiers directs, même si nous ne nous en rendons pas toujours compte. Le Concile Vatican II s'est clairement orienté vers une spiritualité presbytérale mettant en valeur l'expérience d'une personne qui cherche à vivre une relation vivante et constante au Christ Pasteur. L'unité de vie, lit-on au numéro 13 du *Décret sur le Ministère et la Vie des prêtres*, ne peut se construire ou se réaliser uniquement par les exercices de piété qui y contribuent grandement, mais également, et surtout, par la nécessaire volonté de suivre « l'exemple du Christ Seigneur dont la nourriture est de faire la volonté de Celui qui l'a envoyé et d'accomplir son œuvre ».

Ainsi, la théologie du Concile Vatican II, par rapport à celle du Concile de Trente, passe du Christ-Souverain- Prêtre au Christ consacré et envoyé pour accomplir la volonté de Celui qui l'a envoyé. Il n'y a pas que la consécration qui sert de référence, mais aussi la mission : « C'est ainsi que le Christ a envoyé ses apôtres eux-mêmes, il a fait participer à sa consécration et à sa mission les évêques, leurs successeurs, dont la fonction ministérielle a été transmise aux prêtres à un degré subordonné » (*Décret sur le Ministère et la Vie des prêtres*, numéro 2).

Situé ainsi dans le sillage du dessein de Salut de Dieu qui s'accomplit, le ministère presbytéral ne peut être compris en dehors du Peuple de Dieu. Le Concile Vatican II prend bien soin de toujours situer le ministère presbytéral dans sa relation constitutive au sacerdoce de tout le peuple de Dieu. « Évêque pour vous, chrétien avec vous », disait saint Augustin (*Vobis sum episcopus, vobiscum christianus*). Le ministère presbytéral est au service du sacerdoce de tous les baptisés. En recevant l'imposition des mains, le baptisé qui devient diacre, prêtre ou évêque ne cesse pas de faire partie du peuple de Dieu, son sacerdoce

baptismal demeure intact, tel qu'il était auparavant. Comme tout autre baptisé, le nouvel ordonné continue de s'offrir en hostie vivante, sainte et agréable à Dieu. Même s'il est établi dans un rapport nouveau avec le peuple de Dieu, il n'en est pas pour autant séparé. Son ministère se situe au plan de la représentation, du signe sacramentel.

4. Les voies de la formation de l'identité spirituelle personnelle du prêtre diocésain

Venons-en maintenant à quelques pistes de méditation qui serviront de miroir concret pour le prêtre du 21^e siècle. Nous avons dans la « spiritualité presbytérale » une situation « **existentielle** » incontournable où, comme nous venons de le rappeler, « **consécration et mission** » sont indissociablement unies. C'est le point de départ à ne jamais oublier.

Cette situation « existentielle » s'incarne dans des conditions de vie concrètes : état de vie, circonstances de lieux et de temps, etc. Pour arriver à nourrir et développer son identité spirituelle, le prêtre a besoin de repères et de moyens. À la suite de nombreux partages avec mes étudiants futurs prêtres et avec des confrères, j'ai regroupé ces repères et ces moyens autour de trois voies qui peuvent nous aider, je crois bien modestement, à croître comme prêtres-pasteurs. Je les ai appelées : la voie évangélique, la voie du ministère, la voie des engagements ecclésiastiques qui répondent à des exigences particulières que l'Église impose ou recommande. Ces trois voies nous permettent de décrire comment peut se développer le cœur d'une spiritualité liée à un ministère et elles m'apparaissent essentielles pour le développement d'une spiritualité riche, saine et équilibrée.

4.1 La voie évangélique

Commençons avec la voie évangélique. En ce qui concerne l'interpellation des exigences évangéliques, aucune n'est laissée dans l'ombre, mais le prêtre privilégie celles qui concernent les serviteurs puisqu'il se définit comme tel à la suite du Christ, le Serviteur par excellence, Tête et Pasteur. En effet, le prêtre s'efforce de cheminer en s'inspirant de l'approche de Jésus qui est venu sauver ce qui était perdu et qui a donné sa vie pour ses brebis. Cette vision a plusieurs conséquences concrètes que de nombreux textes de l'Évangile nous transmettent. Voici un choix d'impératifs évangéliques en relation avec les manifestations concrètes d'un « esprit de serviteur » chez le ministre ordonné.

Choisis par grâce

Les serviteurs de Jésus et de son Évangile ont répondu à un appel. Ce ne sont pas eux-mêmes qui se sont désignés ou choisis. « Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, c'est moi qui vous ai choisis et établis afin que vous partiez, que vous donniez du fruit, et que votre fruit demeure » (Jean 15, 16). « Moi, je sais quels sont ceux que j'ai choisis » (Jean 13, 18). N'importe qui peut être choisi. Leur mission est grâce, avant tout. Comme ministre ordonné (cela vaut autant pour le prêtre que pour le diacre) nous avons été choisis par un appel provenant du Christ confirmé par l'Église.

Tous égaux et frères

Une deuxième série d'appels a trait à la fraternité. Celle-ci a été très présente chez les prêtres au Québec et notamment dans la fondation de la Société des prêtres du Séminaire de Québec. Selon le témoignage de M. de Maizerets rapporté par le premier biographe du bienheureux François de Laval, Bertrand de Latour: « le prélat ne faisait rien de considérable que de concert avec nous tous. Nos biens étaient communs avec les siens. Je n'ai jamais vu faire parmi nous aucune distinction du pauvre et du riche, ni examiner la naissance et la condition de personne, nous regardant tous comme frères ». Il voulait « que tout le clergé ne fit qu'une famille ».

Puisque tous sont égaux et frères, il n'y a donc pas lieu d'établir une hiérarchie spirituelle. Chacun y va de sa générosité et ses talents. Il y a des chances égales, et un salaire égal, pour tous les serviteurs : « Le soir venu, le maître de la vigne dit à son intendant : 'Appelle les ouvriers et distribue le salaire, en commençant par les derniers pour finir par les premiers'. Ceux qui n'avaient commencé qu'à cinq heures s'avancèrent et reçurent chacun une pièce d'argent. Quand vint le tour des premiers, ils pensaient recevoir davantage, mais ils reçurent, eux aussi, chacun une pièce d'argent. » (Matthieu 20, 8-10).

Respect absolu et total des personnes

Les serviteurs de l'Évangile ont l'obligation absolue de la compassion, d'être miséricordieux et compatissants comme le Christ lui-même qui s'est fait le serviteur de tous. Il ne leur revient ni d'évaluer, ni de juger, ni de condamner : « Ne jugez pas, et vous ne serez pas jugés; ne condamnez pas, et vous ne serez pas condamnés. Pardonnez, et vous serez pardonnés. Donnez, et vous recevrez : une mesure bien pleine, tassée, secouée, débordante, qui sera versée dans votre tablier ; car la mesure dont vous vous servez pour les autres servira aussi pour vous » (Luc 6, 37-38). La moisson n'est pas leur affaire, et ils n'ont aucune décision à prendre au sujet de l'ivraie « Les serviteurs disent [au maître]: Alors, veux-tu que nous allions l'enlever ? Il répond : Non, de peur qu'en enlevant l'ivraie, vous n'arrachiez le blé en même temps. Laissez-les pousser ensemble jusqu'à la moisson » (Matthieu 13, 28-30).

C'est cette compassion qui a manqué dans le cas de l'excommunication prononcée par un évêque du Brésil à l'égard d'une maman et d'un groupe de médecins qui avaient jugé devoir procéder à l'interruption de grossesse d'une jeune fille de 9 ans, enceinte suite à un viol. Mgr Yvon-Joseph Moreau, évêque de Sainte-Anne-de-La-Pocatière, termine son homélie du 15 mars 2009 sur cet événement par ces mots : « En tant qu'humain et pécheur, en tant que moine et évêque, je serais plus heureux de faire partie d'une Église qui pourrait se tromper par excès de compassion et d'attention aux personnes, que de faire partie d'une Église qui se tromperait par excès d'intransigeance et de rigueur à défendre ce qu'elle pense la vérité... »

Recherche de fécondité et d'efficacité

De la part des serviteurs de l'Évangile, l'on attend absolument l'efficacité, la fécondité du travail. « Le serviteur qui, connaissant la volonté de son maître, n'a pourtant rien préparé, ni accompli cette volonté, recevra un grand nombre de coups » (Luc, 12, 47). Quel que soit le

trésor confié à leur sollicitude (l'Évangile, en l'occurrence), il ne leur est pas confié pour qu'ils le « conservent », mais pour qu'ils lui fassent porter du fruit pour la gloire du Dieu plein d'amour. Méditer la parabole des talents où le serviteur qui n'a rien fait tente de se justifier en disant au roi : « Tu es un homme exigeant, tu retires ce que tu n'as pas déposé, tu moissonnes ce que tu n'as pas semé » et le roi répond : « Je vais te juger d'après tes propres paroles. » (Luc 19, 21-23, aussi Matthieu 25, 14-30).

Modestie et humilité

Je pourrais continuer cette méditation longuement avec les textes sur les serviteurs. Qu'il me suffise d'en ajouter un dernier sur la modestie et l'humilité qui sont demandées aux serviteurs. En dépit de l'exigence absolue de fécondité et de rentabilité qui leur est demandée, les serviteurs sont invités à se regarder eux-mêmes comme inutiles. « De même vous aussi, quand vous aurez fait tout ce que Dieu vous a commandé, dites-vous : 'Nous sommes des serviteurs quelconques : nous n'avons fait que notre devoir.' » (Lc 17, 10). On peut se passer d'eux. Ils sèment mais c'est Dieu qui fait croître la semence. Ils sont interchangeables. C'est la mission qui est première et non pas leur personne ou leurs créations individuelles ou collectives.

4.2 La voie du ministère

Venons-en à la voie du ministère. Quand on essaie de cerner les exigences « ministérielles », on constate rapidement qu'elles ne sont pas d'une nature autre que le *ministère* lui-même. C'est le ministère presbytéral (ou diaconal ou épiscopal) lui-même qui est le « moyen authentique » de suivre les traces de Jésus. Vatican II l'affirme sans ambages : « C'est l'exercice loyal, inlassable, de leurs fonctions dans l'Esprit du Christ qui est, pour les prêtres, le moyen authentique d'arriver à la sainteté. » (*Décret sur le ministère et la vie des prêtres*, numéro 13)

La vie spirituelle du prêtre se doit donc d'être modelée par les comportements, les sentiments et les attitudes du Christ Tête et Pasteur de l'Église. Dans l'Exhortation apostolique post-synodale *Je vous donnerai des pasteurs*, le pape Jean-Paul II montre bien que la vie spirituelle du prêtre se cristallise dans la charité pastorale qu'il décrit comme une « participation de la charité pastorale du Christ Jésus ». Au numéro 22, le pape développe le caractère sponsal de celle-ci. Je vous cite ce passage : « C'est pourquoi, écrit le pape, [le prêtre] est appelé, dans sa vie spirituelle, à revivre l'amour du Christ époux envers l'Église épouse. Sa vie doit donc être illuminée et orientée par ce caractère sponsal qui lui demande d'être témoin de l'amour sponsal du Christ ; ainsi sera-t-il capable d'aimer les gens avec un cœur nouveau, grand et pur, avec un authentique détachement de lui-même, dans un don de soi total continu et fidèle ». La charité pastorale, « participation de la charité pastorale du Christ Jésus » a donc un caractère sponsal qui l'habite et l'anime.

Ainsi, le regard fixé sur le Christ Jésus Tête, Pasteur et Époux, le prêtre se laisse modeler et nourrir par son ministère accompli dans l'Esprit du Christ. « Ministres de la Parole de Dieu, dit le concile Vatican II au numéro 13 du *Décret sur le ministère et la vie des prêtres*, [les prêtres] la lisent et l'écoutent tous les jours pour l'enseigner aux autres ; s'ils ont en même

temps le souci de l'accueillir en eux-mêmes, ils deviendront des disciples du Seigneur de plus en plus parfaits... Ministres de la liturgie, surtout dans le sacrifice de la Messe, les prêtres y représentent de manière spéciale le Christ en personne... ils sont dès lors invités à imiter ce qu'ils accomplissent... Guides et pasteurs du peuple de Dieu, ils sont poussés par la charité du Bon Pasteur à donner leur vie pour leurs brebis... à renoncer à leurs avantages personnels... à être prêts, s'il le faut, à s'engager dans des voies pastorales nouvelles sous la conduite de l'Esprit d'amour qui souffle où il veut ».

Dans cette spiritualité nourrie du ministère presbytéral lui-même, Father Donald Cozzens, qui a écrit *Le visage nouveau des prêtres*, donne la première place à **la prédication**. Pour lui, — et je partage totalement ce point de vue et cette expérience — la prédication dominicale ou quotidienne dans une assemblée célébrante est le lieu par excellence où le ministre se laisse envahir et interpeller par la Parole et où il l'actualise dans les conditions concrètes où il se trouve parce qu'il devient alors non seulement un auditeur de la Parole, mais un « Tender of the Word », celui qui propose, qui offre la Parole aux autres et à lui-même.

Votre « spiritualité personnelle » met sûrement d'autres éléments en valeur, car le champ des exigences ministérielles qui configurent la spiritualité du prêtre est immense et comporte des variations liées aux personnes, aux tâches, aux lieux et aux temps. C'est pourquoi, on peut parler avec justesse de diverses spiritualités presbytérales.

4.3 La voie des exigences et des recommandations ecclésiastiques

La troisième voie qui interpelle et modèle la spiritualité du prêtre est celle des engagements et des recommandations que l'Église lui demande ou lui propose. Ces exigences et ces recommandations résultent de dispositions de l'Église qui ont connu des développements au cours des âges et qui ne peuvent se présenter comme nécessaires et essentielles, quoiqu'elles modèlent profondément la spiritualité du prêtre (ou du diacre).

Aujourd'hui les engagements demandés par l'Église se cristallisent autour de l'exigence du célibat, de celle de la prière des Heures, de celle de l'incardination pour le prêtre diocésain, de celle des vœux et du rattachement à sa congrégation ou à son Ordre pour le prêtre religieux et du non-remariage pour le diacre qui devient veuf.

Ces engagements, bien qu'ils répondent à des lois ou des dispositions obligatoires ne sont pas pour autant de simples engagements extérieurs. Le célibat, par exemple, engage la personne dans ce qu'elle a de plus intime. La *Prière des Heures*, quant à elle, actualise la fonction d'intercession inhérente au ministère presbytéral lui-même. L'incardination déborde le seul rattachement juridique : elle crée un lien « mystique » avec la communauté diocésaine, dira Mgr Gilson.

Sur le plan des recommandations de l'Église, on retrouve les moyens de sanctification que les documents du Concile et les documents du Magistère rappellent continuellement. À strictement parler, il ne s'agit plus ici d'« exigences », ni d'engagements formels, il s'agit plutôt d'incitatifs fortement recommandés. Ces moyens sont la lecture de l'Écriture, la célébration quotidienne de l'Eucharistie, l'adoration eucharistique, la récitation du chapelet,

l'oraison mentale, les retraites et les journées de récollection, etc. (*Décret sur le ministère et la vie des prêtres*, no 18). Ces moyens prennent aujourd'hui des visages renouvelés avec internet notamment, où on peut suivre, par exemple, une retraite pendant le Carême avec les dominicains de Lille qui proposent à chaque jour une méditation et un moment de prière avec la communauté sans parler du blog et de l'accompagnement disponible en ligne.

Avant de terminer, j'aimerais revenir sur l'incardination. La vocation du prêtre diocésain se distingue de celle d'un prêtre membre d'un Ordre religieux ou d'une congrégation religieuse par le lien créé avec une Église locale. En effet, c'est à partir de la réalité de l'Église locale que se forme la physionomie spirituelle ou l'identité spirituelle originale du prêtre diocésain. Il ne s'agit pas seulement d'un lien juridique, comme on l'a dit plus haut, mais d'un lien « mystique », « spirituel » parce que le lien du prêtre diocésain à l'Église locale ouvre sur le Peuple de Dieu, sur l'Église en devenir, ici et maintenant.

Le prêtre diocésain sera donc partie prenante des enjeux et défis de cette partie du Peuple de Dieu qu'est son Église particulière, son Église propre et cela marquera profondément sa spiritualité propre. Le rattachement à une Église locale étant au cœur de la spiritualité du prêtre diocésain, les retombées spirituelles de l'incardination ne tiennent pas tant au cadre juridique qu'à la vision de l'Église particulière qui anime les prêtres. L'incardination ouvre sur la solidarité et la communion comme valeurs spirituelles indispensables à la vie du prêtre. Elle amène un positionnement personnel dans la façon de vivre l'obéissance à l'évêque parce que, d'une part, c'est lui qui par l'ordination au diaconat ou par une lettre d'incardination établit le rattachement à une Église particulière et parce que, d'autre part, l'Église particulière n'existe pas sans l'évêque. « Les évêques sont, chacun pour sa part, principe et fondement de l'unité dans leurs Églises particulières » (*LG*, n. 23)

5. En conclusion

Je vous ai présenté comme un miroir de la spiritualité du prêtre diocésain. Il n'y a pas une seule spiritualité du prêtre diocésain, mais il y a des spiritualités du prêtre diocésain parce que les conditions de lieux, de temps ou de personnes varient. Si les figures et les visages qui se reflètent dans le miroir sont divers, il y a une structure unique qui repose essentiellement sur la consécration et la mission intimement unies et inspiratrices de toute la vie du prêtre à la suite du Christ, Tête et Pasteur, consacré et envoyé pour le salut du monde.

Hermann Giguère P.H.
Supérieur général du Séminaire de Québec